

**Entre monopole étatique, partenariats public-privé et participation citoyenne. Défis et ambiguïtés de la « gouvernance de l'eau » dans les pays en développement**

**Between State Monopoly, Public-Private Partnerships and Citizen's Involvement. Challenges and Ambiguities of "Water Governance" in Developing Countries**

Yves Guillermou

Socio-économiste

Maître de conférences – Université de Toulouse 3

Chercheur au LISST (Laboratoire Interdisciplinaire

Solidarités Sociétés Territoires) – Toulouse

62 Route de Seysses – 31100 TOULOUSE

E-mail : [yves.guiller@gmail.com](mailto:yves.guiller@gmail.com)

## **Entre monopole étatique, partenariats public-privé et participation citoyenne. Défis et ambiguïtés de la « gouvernance de l'eau » dans les pays en développement**

## **Between State Monopoly, Public-Private Partnerships and Citizen's Involvement. Challenges and Ambiguities of "Water Governance" in Developing Countries**

Résumé. La gestion des services d'adduction d'eau dans les pays en développement se heurte à la difficulté de concilier la couverture des coûts et la réponse aux besoins de base des populations. Diverses formules s'opposent, conférant un rôle majeur aux instances publiques ou à des opérateurs privés. L'expérience argentine d'une gestion par des consortiums étrangers se solde par un échec. En Afrique du Sud, l'Etat s'engage dans un immense effort d'équipement, mais la gestion municipale des services présente de sérieuses défaillances. Une voie intermédiaire se dessinerait dans certains pays avec la décentralisation et l'implication de représentants de la population. Mais la question de la participation effective des habitants reste posée.

Mots-clés : Services d'eau – gestion – Etat – Privés – Population.

Abstract. Water service management in developing countries is confronted to the difficult task of harmonizing cost recovery and response to the population's basic needs. Different models are opposed, conferring a chief role to public authorities or to private agents. The Argentinian experience of a management headed by foreign consortia led to a failure. In South Africa, there has been a huge State commitment in infrastructure, but poor municipal service management. An alternative way seems to emerge in some countries in a context of decentralization with the involvement of spokespersons of the population. But the question of actual people's participation remains open.

Key words: Water services – management – State – private sector – population.

Les débats sur la gestion de l'eau (de l'échelle locale à celle de la planète) s'inscrivent dans un contexte de tensions et de polémiques permanentes, compte tenu du caractère vital de cet élément, de la multiplicité de ses usages, de sa répartition très inégale et des risques liés à sa raréfaction globale face à la montée incessante des besoins. De multiples imprécisions et malentendus subsistent sur la conception même de cette ressource très spécifique, ses fonctions socio-économiques et les conditions d'une répartition répondant aux besoins fondamentaux des générations actuelles et futures. Tout ceci recouvre de profondes divergences théoriques, avec d'inévitables répercussions politiques. Depuis l'affirmation du *droit universel à l'eau* (Nations Unies, 1977), les forums internationaux se succèdent sans parvenir à un réel consensus sur la manière de traduire ce principe dans la réalité, surtout dans le cadre des pays en développement. L'action des institutions internationales se traduit surtout par une pression pour la libéralisation de la distribution et de la gestion de l'eau au profit de grands consortiums internationaux. Lesquels sont supposés être les mieux à même d'instaurer la « vérité des prix », condition *sine qua non* d'efficience et de viabilité des services collectifs. Mais ce raisonnement ne fait-il pas abstraction des contraintes objectives et du rôle potentiel des populations concernées ? Il apparaît pertinent de s'interroger sur les perspectives d'une concertation effective entre les différents acteurs (publics et privés), ainsi que d'une participation de la « société civile » aux prises de décisions. C'est dans une telle optique qu'un examen critique de certaines expériences parmi les plus représentatives de chaque type d'orientation pourrait à notre sens faire avancer le débat. Ensuite, un essai de synthèse des résultats d'enquêtes de terrain au niveau de régions défavorisées permettrait de faire le point sur leurs contraintes de base en matière d'accès à l'eau, et les conditions de leur implication dans une « gouvernance locale ». Ceci en vue de fournir quelques éléments de réponse à la question suivante : quelles sont les conditions d'une gestion équitable et durable (aux plans économique et environnemental) des services d'eau au bénéfice de l'ensemble des populations pauvres des pays en développement ?

## 1. CADRE METHODOLOGIQUE

Malgré la place décisive qu'occupe dans notre travail la recherche documentaire, nous ne procéderons pas ici à une « revue » de la littérature existante sur les questions relatives à la

gestion de l'eau, compte tenu du volume démesuré de celle-ci, mais aussi de son caractère excessivement redondant et hétéroclite. A quoi s'ajoutent les multiples imprécisions au plan conceptuel, sources d'inextricables malentendus au niveau des institutions internationales.

Notre démarche tente de mobiliser les apports de deux types d'analyse distincts, mais dont la complémentarité devrait permettre une appréhension plus fine des réalités : des analyses critiques de différents modèles de gestion des services d'eau mis en œuvre au niveau d'un pays (ou ensemble de pays) dans un contexte donné, et des analyses locales basées sur des recherches empiriques. Les premières s'appuient sur un travail de recherche documentaire visant à réunir les informations nécessaires à une reconstitution précise d'expériences correspondant à des choix politiques très différents, et dont la confrontation peut être riche d'enseignements. Le problème est ici celui du choix des cas jugés les plus pertinents, compte tenu de l'extrême diversité des situations : choix forcément restreint, sans quoi l'analyse perd en précision et en profondeur ; à quoi s'ajoute le caractère très inégal de la documentation disponible. Nous avons considéré ainsi le cas de l'Argentine comme particulièrement représentatif en matière d'expérimentation de la formule de « partenariat public-privé », fortement appuyée par les institutions financières internationales, mais dont les résultats ne peuvent être évalués que dans le cadre d'une évolution historique fort complexe. D'autre part, le cas de l'Afrique du Sud post apartheid nous paraît représentatif d'une politique visant à concrétiser le principe de « l'eau pour tous » à travers un effort gigantesque de l'Etat en matière d'investissement et d'encadrement technique, conjugué à une réforme territoriale censée garantir une gestion municipale des services d'eau. En troisième lieu, les expériences plutôt récentes de « décentralisation » dans des contextes divers (Maroc, Afrique de l'Ouest, etc.) méritent à notre sens un examen succinct, dans la mesure où elles apparaissent comme une voie « intermédiaire », censée associer acteurs publics, opérateurs privés et représentants de la « société civile ».

Le second volet de notre démarche, portant sur l'analyse de situations locales, renvoie à un travail d'investigation empirique, irremplaçable pour saisir le jeu des divers facteurs qui déterminent la condition objective de différentes catégories de population confrontées à de multiples contraintes en matière d'accès et de rapports à l'eau, leurs réponses à ces contraintes et leurs relations avec les services techniques, les autorités locales, les opérateurs économiques, etc. Une coopération prolongée avec l'Université de Dschang, au Cameroun, nous a offert l'occasion, notamment dans le cadre d'un Programme Corus de Formation à la Recherche, de conduire deux enquêtes sur les questions de l'eau en collaboration avec des

étudiants de master en 2005 et 2008. Toutes deux s'inscrivent dans une même problématique générale, visant les mêmes objectifs et s'articulant autour de 3 axes thématiques (l'eau à usage domestique, l'eau à usage agricole, rapports eau/santé). La seconde a permis d'approfondir certains aspects et de toucher un échantillon de population plus large (367 ménages contre 195), au moyen d'un guide d'entretien semi-directif plus précis. Grâce à la mobilisation d'étudiants très motivés, et à la participation exemplaire d'une population directement intéressée par le sujet, une masse très riche d'informations a pu être collectée, et discutée lors de séances de synthèse-restitution d'une grande intensité. Les débats ont fait ressortir notamment l'importance des inégalités en matière d'accès à l'eau et les inquiétudes croissantes de la population face aux implications sanitaires.

## 2. L'EXPERIENCE ARGENTINE : D'UN EXTREME A L'AUTRE ?

L'Argentine a joué un rôle considérable dans les années 1990 en tant que terrain d'essai pour les multinationales de l'eau – en particulier les firmes françaises qui s'affichent comme leaders mondiaux, multipliant leurs interventions avec l'appui des organisations financières internationales. L'énorme contrat attribué en 1993 à un consortium dirigé par *Lyonnaise des Eaux* pour la région métropolitaine de Buenos Aires est présenté comme une « expérience phare » – en dépit d'une fin peu glorieuse : résiliation par le gouvernement argentin dans un climat de vive tension. Les principaux groupes liés par des contrats similaires subissent le même sort. Avec le recul, de tels résultats ne sont guère surprenants, compte tenu du contexte général pour le moins incertain, et surtout de la crise économique majeure de la fin de l'année 2001, que ni les responsables politiques ni les principaux spécialistes ne semblent avoir anticipée. Tout essai d'analyse de l'expérience argentine dans un domaine aussi « sensible » que la gestion des services d'eau et d'assainissement s'avère dès lors fort malaisé ; surtout lorsqu'il s'agit d'évaluer avec précision et sans parti pris le poids respectif des différents facteurs à l'origine de l'option globale pour la privatisation, puis de sa remise en cause.

La question de la distribution de l'eau et de l'assainissement au niveau de la métropole de Buenos Aires et de l'ensemble du pays s'inscrit dans un contexte historique très spécifique, qui exige que l'on remonte au moins au milieu du XIXe siècle : époque marquée par les premiers essais de réseaux d'approvisionnement urbain à partir du Rio de la Plata. Le gouvernement provincial puis national, confronté à de graves menaces sanitaires (et des épidémies meurtrières de choléra et de fièvre jaune entre 1867 et 1871), multiplie les appels à

l'initiative privée, mais les résultats sont loin d'être concluants. Il appartient donc au gouvernement de mobiliser tous les moyens (institutionnels, techniques, scientifiques et financiers) pour fournir des réponses adaptées et durables, compte tenu d'une urbanisation effrénée. La priorité constamment affirmée à la sécurité sanitaire conduit à la création en 1912 d'une instance étatique dotée des pleins pouvoirs en matière de traitement, de distribution de l'eau et d'assainissement : OSN (*Obras Sanitarias de la Nación*), laquelle va jouer un rôle exceptionnel pendant plus d'un demi-siècle. Ses ingénieurs, recourant aux techniques de pointe de l'époque, vont mettre sur pied un modèle de service public performant et « à *vocation sociale* » (Bodard 1992 : 22). La première étape consiste à doter la capitale (qui atteint 1.300.000 habitants en 1910) d'un réseau conçu (initialement) pour 6 millions d'habitants : d'où un effort colossal en matière d'infrastructures de base, à partir d'une station centrale de traitement construite dès 1913.

La question du coût économique et du financement d'une telle mission surgit régulièrement, du fait d'une conjonction de facteurs contribuant à une hausse incessante de la demande globale d'eau à usage domestique, mais également de la concurrence entre les différents types d'usages et d'agents économiques. Cependant, les autorités politiques subordonnent cette question à l'objectif de protection de la santé de la population, justifiant ainsi des dotations d'eau par ménage particulièrement élevées. Le principe même d'un contrôle des volumes consommés est dès le départ exclu, car censé favoriser des pratiques « insalubres ». Telle serait l'origine du rejet des compteurs d'eau individuels au profit du régime dit du « robinet libre » (*canilla libre*). Ceci étant, toute fourniture d'eau potable est soumise à une tarification. Le coût des investissements étant à la charge de l'Etat, seuls les coûts d'exploitation sont répercutés sur les usagers. Chaque ménage doit s'acquitter régulièrement d'une redevance fixe (puisque non proportionnelle à la consommation), mais calculée sur la base du *loyer* de l'habitation et pondérée par une multitude de paramètres socio-économiques, à travers un « coefficient de situation » reflétant les disparités spatiales en matière de conditions de vie. OSN fonctionne ainsi dans une logique de *redistribution des revenus* – la logique de récupération des coûts n'occupant qu'une position subalterne (Bodard, 1992).

Pendant plusieurs décennies, ce modèle, qui s'efforce de concilier efficacité technologique, salubrité publique et équité sociale, semble jouir d'une réelle popularité. Vers 1938, il assure pratiquement une couverture intégrale de la population de la capitale, avec des dotations confortables (moyenne de 400 litres/hab./jour). Ses succès l'autorisent par ailleurs à étendre graduellement son domaine d'intervention à l'échelle de tout le pays. Des lois promulguées au

cours des années 1940 lui confèrent d'ailleurs un quasi-monopole. Mais tout ceci implique un engagement financier total de l'Etat : lequel va s'avérer de plus en plus difficile à assumer face à la hausse exponentielle des coûts réels, du fait d'une urbanisation démesurée, qui déjoue constamment les prévisions des responsables d'OSN<sup>1</sup>. Ceci conduit à la réalisation de réseaux déséquilibrés, inadaptés à la taille et la répartition spatiale de la population.

Au cours des décennies qui suivent, l'Etat est amené à réduire inexorablement son engagement financier, surtout en matière d'investissements. A la fin des années 1950, il transfère une partie de ses prérogatives aux provinces et aux municipalités. De plus, il impose aux nouveaux usagers de prendre eux-mêmes à leur charge la totalité du coût des réseaux de distribution les concernant. Et en 1980, il « restitue » aux provinces la responsabilité intégrale des services d'eau et d'assainissement : OSN doit désormais se limiter à la capitale fédérale et à 13 des districts (sur 19) de l'aire métropolitaine. Conséquence de tout cela, la qualité des services ne cesse de diminuer, parallèlement au renforcement des inégalités : au milieu des années 1980, dans de nombreux districts de la périphérie, la population réellement desservie tombe à moins de 50 %. Les exclus du système recourent à des solutions individuelles ou collectives souvent ingénieuses mais précaires.

C'est donc dans un contexte de dégradation prolongée d'un service public ayant largement contribué au bien-être et à la santé d'une majorité de la population que va être lancée la vague de privatisation à travers les concessions à des consortiums étrangers.

La conjoncture économique en Argentine au début des années 1990 apparaît favorable aux investisseurs étrangers : croissance en hausse, stimulée par le « plan de convertibilité » fondé sur la parité peso-dollar. Les effets négatifs de celui-ci n'apparaîtront que progressivement : précarisation des conditions de travail, fuite des capitaux... Les concessions à des groupes privés se multiplient dans tous les secteurs avec l'appui de la Banque Mondiale. En matière d'eau et d'assainissement, les plus importantes sont attribuées à des consortiums à majorité étrangère (française dans 5 cas sur 6). Très loin en tête vient le groupe *Aguas Argentinas S.A.*, dirigé par la Lyonnaise des Eaux, qui obtient en 1993, suite à un appel d'offres international, la charge de la zone stratégique relevant jusque-là d'OSN : l'Aire Métropolitaine de Buenos Aires (capitale + 13 districts de la périphérie), qui compte alors 9 millions d'habitants. Le contrat, d'une durée de 30 ans, porte sur l'extension des réseaux, la rénovation des

---

<sup>1</sup> En 1941, un programme d'équipement à l'horizon 1970 est établi pour la conurbation de Buenos Aires. Les projections sont de 4 millions d'habitants pour la Capitale fédérale *stricto sensu* et de 2,3 millions pour la périphérie (soit 6,3 millions au total). En fait, la population recensée en 1970 sera d'à peine 3 millions pour la première, mais de 5,3 millions pour la seconde, soit 8,3 millions au total ! (Bodard 1992)

infrastructures et la construction d'usines de traitement des eaux usées. Les taux de desserte (de 71 % pour l'eau potable et 54 % pour l'assainissement en 1993) doivent être portés à 100 % en 2023. Le concessionnaire, exonéré de droit d'entrée, est soumis au contrôle d'un organe de régulation : ETOSS (*Ente Tripartito de Obras y Servicios Sanitarios*), composé de représentants de la Nation, de la Province, puis de la ville de Buenos Aires. (de Gouvello et al., 2010)

Les relations de l'entreprise (AA) avec les autorités locales et la population se heurtent dès le départ à l'épineuse question des tarifs. Les « messages » que tente de diffuser la première (sur la nécessité d'économiser l'eau, etc.) ne tiennent pas compte des énormes disparités entre les résidents des zones bien desservies (de tout temps poussés à la surconsommation) et ceux des zones d'habitat précaire qui obtiennent péniblement une dizaine de litres par jour. De son côté, l'ETOSS est constamment soumis à des pressions contradictoires, et aux ingérences des notables et politiciens locaux. Dès 1994, AA obtient une première hausse de tarif de 13,5 %. Trois ans plus tard, elle négocie en vue d'une seconde – justifiée selon elle par la nécessité de mutualiser le financement du raccordement entre anciens et nouveaux usagers. Le principe d'une augmentation de l'ordre de 15 % (étalée sur 3 ans) est finalement adopté en janvier 2001.

Mais en décembre 2001 éclate la grande crise, avec la fin du plan de convertibilité basé sur la parité peso-dollar. Cette terrible année est marquée par une concentration exceptionnelle de versements des organismes multilatéraux de crédit : ce qui contribue surtout à une hausse vertigineuse de la fuite des capitaux (12 millions de dollars pour le 1<sup>er</sup> trimestre seulement), plaçant le pays au bord de la cessation de paiement. En août 2001, le FMI effectue un dernier versement de 6.300 millions de dollars, avant d'abandonner l'Argentine à son sort (Rubinzal 2010). Pour les investisseurs étrangers comme pour tous les secteurs d'activité économique, et surtout pour la grande majorité du peuple argentin, c'est un désastre absolu. Avec la loi d'urgence, tous les contrats de concession doivent être renégociés, sans aucune possibilité d'augmenter les tarifs. AA se débat pendant plusieurs années face à une dette financière (pour 93 % en monnaie étrangère) atteignant 2,4 fois la valeur de son patrimoine (de Gouvello et al., 2010). En mars 2006, le gouvernement de Nestor Kirchner résilie le contrat pour « faute du concessionnaire », du fait de taux de nitrates excessifs et de défaillances diverses ; mais selon certains auteurs, il s'abstient de mentionner les investissements non réalisés, afin d'éviter les retombées judiciaires (à propos de hausses de tarifs rendues nécessaires). La Lyonnaise des Eaux-Suez, de son côté, saisit le CRDI (Centre de Règlement des Différends Internationaux),



réclamant une indemnisation variant selon les sources de 1.000 à 1.700 millions de dollars (Rubinzal, 2010). Cette instance, s'inscrivant dans un traité bilatéral entre la Banque Mondiale et le gouvernement argentin et impliquant l'acceptation d'un tribunal d'arbitrage de la première, joue un rôle important mais ambigu : elle favorise la signature de contrats, tout en contribuant ensuite à leur instabilité du fait des moyens de recours offerts aux contractants.

D'autres expériences de concession de services d'eau à des groupes étrangers se déroulent dans un climat conflictuel, les vouant à une fin rapide. Tel est le cas notamment de celle qui est attribuée en août 1994 par la Province de Tucuman (région sous-équipée du nord-est) au consortium *Aguas del Aconquija*, dirigé par la Compagnie Générale des Eaux – seul candidat ayant déposé son offre à la date limite. Celui-ci cherche dès le départ à imposer une augmentation de tarif démesurée (de l'ordre de 85 à 100 % pour l'utilisateur), déclenchant bien sûr une hostilité générale, entretenue ensuite par des manipulations politiques. En 1996, la distribution d'une eau fortement colorée fait encore monter la tension, se traduisant par des refus massifs de paiement des factures. En août 1997, le contrat est rompu presque simultanément par les deux parties (de Gouvello et al., 2010).

La nature des difficultés rencontrées varie largement d'un cas à l'autre, et l'identification des responsabilités réelles n'est nullement aisée. En dehors des variations du contexte social et politique local, il convient de relever l'inadaptation des contrats au cas d'une crise économique majeure. Les clauses prévues à ce titre sont conçues uniquement pour protéger l'activité de l'entreprise, sans tenir compte de la chute brutale du pouvoir d'achat de groupes de population soumis du jour au lendemain à des pressions financières insoutenables. Ceci ne dénote-t-il pas un réel mépris des « clients », dont le seul droit effectif serait de se soumettre constamment à des conditions imposées sans consultation<sup>2</sup> ?

Au cours des années 2000, les groupes privés internationaux sont remplacés par des entreprises publiques (ou à majorité publique) : la plus importante étant de loin AySA (*Agua y Saneamientos Argentinos*), créée en mars 2007 pour prendre la relève d'AA au niveau de l'Aire métropolitaine de Buenos Aires. Ce phénomène, nullement limité aux services d'eau, touche en fait la majorité des services publics, ainsi que divers secteurs-clés de l'activité économique. Certains chercheurs argentins s'interrogent actuellement sur la signification de ce « retour » de l'Etat dans la sphère économique, bénéficiant d'un large soutien social : mais selon eux, ceci relève plus d'une démarche pragmatique et ciblée que d'un changement

---

<sup>2</sup> De manière significative, nombre de représentants d'associations de quartier récusent le terme officiel de « clients », se définissant comme « usagers captifs ».

fondamental d'orientation politique (Pérez, Rebón, 2016). Les revirements au sommet et les tensions sociales persistantes illustrent d'ailleurs le caractère incertain de la situation politique et économique du pays.

Il paraît donc difficile de se prononcer sur l'émergence d'une nouvelle politique de l'eau en Argentine. A la vague de privatisation spectaculaire des années 1990 a succédé un mouvement en sens inverse : à la fin des années 2000, la couverture par des sociétés privées ne représenterait plus que 16 % de la population totale (Rubinzal 2016). Mais nul ne s'attend à un retour au modèle OSN, à base d' « Etat providence ». Les rares documents officiels disponibles abordent les ressources hydriques sous leurs diverses dimensions, mais fournissent peu d'indications précises en matière de distribution de l'eau à usage domestique. Ils insistent sur l'importance de l'engagement de l'Etat dans les secteurs jugés peu attractifs par le privé, tout en soulignant l'intérêt d'une coopération étroite entre public et privé. D'autre part, ils relèvent l'ampleur inquiétante des inégalités sociales en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement<sup>3</sup>, appelant une action prioritaire en ce domaine. Mais les programmes présentés en ce sens, reposant en majorité sur des financements publics, ne semblent pas s'inscrire dans une stratégie précise, durable et cohérente.

### 3. AFRIQUE DU SUD : LES DEFIS D'UNE REFORME RADICALE

Si l'Afrique du Sud constitue de par son histoire récente un cas exceptionnel, son étude s'avère souvent pertinente à bien des égards, dans la mesure où elle éclaire certains phénomènes communs à la majorité des expériences coloniales, mais aux formes généralement plus « discrètes ». On sait que la politique ségrégationniste de l'Etat colonial sud-africain, surtout sous la forme extrême de l'apartheid mis en place entre 1948 et 1994, s'est traduite par des spoliations et des refoulements massifs des populations noires, ainsi que par une négation systématique de leurs droits civiques et humains élémentaires. Ce régime inique (bénéficiant longtemps de la complicité des démocraties occidentales) n'a été aboli qu'à l'issue de plusieurs décennies de résistance et de luttes acharnées. Une chose que l'on sait moins, c'est que sa politique de spoliation a porté entre autres sur les *ressources hydrauliques* – objet d'une attention prioritaire en raison de leur variabilité et de leur répartition inégale. La « mission hydraulique » mise en œuvre au début du XXe siècle se

---

<sup>3</sup> Selon le Plan Stratégique Territorial (2008), c'est au niveau de l'Aire Métropolitaine de Buenos Aires que ces inégalités seraient le plus brutales : le déficit, de 1 % pour la Ville atteindrait 33 % dans la Zone Ouest pour l'eau potable, et 64 % (soit 1,8 million d'habitants) dans la Zone Sud pour l'assainissement.

traduit par des interventions diverses en fonction des intérêts de tel ou tel groupe colonial, mais consistant toujours en une « *confiscation raciale de l'eau en faveur des Blancs* » (Blanchon 2009 : 78-9). Les privilèges accordés aux agriculteurs blancs (subventions étatiques et crédits rarement remboursés) favorisent une exploitation « minière » de l'eau. Mais à partir de 1970, face à la nouvelle situation créée par l'industrialisation et l'urbanisation effrénée, de nouvelles conceptions tendent à s'imposer en matière de gestion de l'eau : celle-ci est clairement définie comme un bien *économique*, qui doit être payée à son coût réel et affectée aux usages les plus profitables. D'où le rôle que cherchent à jouer désormais les acteurs privés.

Le gouvernement issu des premières élections démocratiques du pays en 1994 accorde une place prioritaire à la question (si complexe et épineuse) de l'eau, laquelle se trouve intégrée à l'ensemble de l'agenda des réformes jugées nécessaires pour démanteler l'ensemble du système institutionnel hérité de l'apartheid. Le programme RDP (*Reconstruction and Development Programme*) présenté la même année par l'ANC (*African National Congress*) insiste sur le rôle fondamental des instances locales, en collaboration avec les organisations communautaires comme « *conditions de bonne gouvernance* » (ANC 1994 in Eales, 2011 : 37).

La nouvelle Constitution adoptée en 1996, axée sur le principe fondamental de l'égalité des droits pour tous, comporte des dispositions essentielles sur les services de distribution de l'eau : ceux-ci relèvent des *municipalités* – et non d'instances administratives spécialisées sous l'autorité du pouvoir central. Il en résulte que la réforme des services de l'eau est indissociable de celle de l'organisation territoriale. Toute la question est de savoir si la seconde va permettre la création d'entités fonctionnelles, capables de répondre effectivement aux besoins de leur population, en matière de fourniture d'eau potable, d'assainissement et autres services publics.

Par ailleurs, la réalisation des infrastructures nécessaires – impliquant un effort colossal compte tenu du sous-équipement général et de la montée incessante des besoins – relève de la responsabilité de l'Etat, et plus précisément du DWAF (*Department of Water Affairs and Forestry*), lequel dispose d'une solide expérience en la matière et de compétences reconnues. De la qualité de la coopération entre cet organisme et les municipalités dépend le succès de l'expérience : l'un doit réaliser des équipements adaptés, les autres assurer leur maintenance (sur la base de leurs ressources financières propres).

La nouvelle Loi sur l'eau (*National Water Act*, 1998), abolit toute forme de propriété privée de l'eau. Elle établit deux types de droits, l'un portant sur l'environnement et l'autre sur la satisfaction des besoins humains ; celle-ci représente 29,4 % des ressources disponibles (Winde, 2004). En tête de ses objectifs figurent la couverture des besoins humains des générations actuelles et futures, l'accès équitable à l'eau, la lutte contre les discriminations raciales et de genre (van Koppen et al. in Schreiner, Hassan, 2011).

Pour le gouvernement central, le défi le plus immédiat consiste à mettre en place une administration publique *unifiée* : ce qui implique l'élimination de toutes les divisions artificielles introduites par l'apartheid, rendant le système aussi incohérent que discriminatoire. L'objectif à l'horizon 2000 est l'intégration de toutes les zones rurales comme urbaines du pays dans un cadre fonctionnel et adapté aux exigences d'un gouvernement local basé sur les *municipalités*. Dans bien des cas, ceci conduit à modifier les frontières et la dimension de celles-ci, notamment en procédant à des regroupements jugés nécessaires eu égard à leurs nouvelles fonctions. Leur nombre total va ainsi se trouver réduit de 843 à 284, se répartissant en trois catégories : municipalités « métropolitaines » (au nombre de 6), locales (232) et de district (46), constituées chacune à partir de 5 à 8 municipalités locales. Une telle restructuration implique de multiples difficultés : affectations de personnel, définition des tâches des nouveaux services.

Dans un tel contexte, le DWAF assume la lourde responsabilité d'assurer la création des infrastructures face à des situations très hétérogènes, tout en donnant la priorité aux zones les plus défavorisées (notamment rurales). Il doit d'autre part fixer des directives précises quant à la tarification de l'eau : point d'importance décisive dès lors que les coûts d'exploitation incombent aux autorités municipales. Ces directives (formulées dès 1994 dans un Livre Blanc) visent à concilier le principe de l'accès généralisé aux services et celui de la couverture des coûts réels. D'où une échelle de tarifs basée sur la consommation : à la base, le tarif « social » correspondant à un volume fixé au départ à 25 litres/personne/jour ; le tarif « normal » sur les (volumes compris entre 25 et 250 l/tête/jour), qui doit couvrir le coût réel. Le tarif « marginal », au-delà de 250 l/tête/jour, applicable aux usagers les plus aisés, doit contribuer à l'équilibre global, dans la logique des subventions croisées aux plus pauvres (Eales, 2011). La mise en œuvre de cette stratégie implique un engagement ferme des responsables municipaux comme des bénéficiaires. Dans certains cas, l'émergence d'initiatives communautaires contribue à des synergies efficaces sur le terrain, comme il

ressort de l'expérience du *Mvula Trust*<sup>4</sup>. Cependant, la pression des autorités politiques pour atteindre l'objectif d'une couverture totale des besoins en 7 ans conduit à privilégier systématiquement les réalisations matérielles au détriment des initiatives autonomes et de la participation citoyenne à la gestion des services et aux décisions.

D'autre part, les modalités de financement des opérations évoluent, avec l'accroissement des transferts directs et indirects aux gouvernements locaux. Le mécanisme dit de la « Part équitable » (*Equitable Share*) introduit en 1998 répond à la volonté politique de renforcer les moyens financiers de ces derniers, confrontés à des charges récurrentes (sociales, économiques, administratives...). A partir de 2001, ce type de transfert est revu à la hausse pour faire face au coût d'une nouvelle mesure (*Free Basic Water*) consistant à fournir à tous les ménages pauvres un volume gratuit de 6.000 litres d'eau par mois. En 2004 est introduit un système de subvention aux infrastructures municipales, le MIG (*Municipal Infrastructure Grant*).

Au total, l'effort immense de l'Etat sud-africain post apartheid pour répondre à l'ensemble des besoins de la population en matière de services d'eau potable et d'assainissement est impressionnant. Si l'objectif initial d'une couverture totale en 7 ans était irréaliste, il convient de mesurer le chemin parcouru : selon les chiffres officiels, le taux atteint en 2009 est de 96 %, contre 59 % en 1994. Certes, ce chiffre recouvre des omissions (comme les zones d'habitat informel), et celui de 86 % est sans doute plus près de la réalité (Eales, 2011). Le problème est celui de la signification réelle d'un tel indicateur. Il ne renseigne pas en soi sur les conditions d'existence quotidiennes des différentes catégories de population concernées, ni surtout sur le caractère *équitable* et *durable* des améliorations enregistrées. Il convient de s'interroger sur les conditions effectives d'accès aux services de base, sur la qualité de ces services, sur le rôle réel des autorités municipales, et le contrôle que peuvent exercer les citoyens à la base.

L'accès aux services de base varie considérablement selon l'appartenance sociale et le niveau de revenu : selon une enquête générale menée en 2006, 41,6 % seulement des ménages appartenant au quintile le plus pauvre auraient accès à l'eau courante. Les carences en matière d'équipement (affectant de 40 à 70 % des ménages) concernent surtout les zones rurales et anciens *homelands* des trois provinces les plus pauvres (Kwazulu-Natal, Limpopo et Eastern

---

<sup>4</sup> "The *Mvula Trust* and its partners were particularly effective in working on the ground with CBOs (community-based organizations), equipping them to plan, manage and subsequently, operate more than 300 water and sanitation projects. Many were remarkably effective and successful (.). A handful of these projects survived for over a decade, still run by community structures separate from local government and funded by residents. Possibly the last remaining community-run project, in Nhlungwane in southern Kwazulu-Natal, was absorbed into municipal servicing in early 2008." (Eale, 2011 : 40-1)

Cape) (Eales, 2011). En matière de qualité, les problèmes portent sur la régularité de l’approvisionnement et sur les effets sanitaires. Les coupures ou pénuries d’eau, affectant surtout les zones les plus pauvres, sont souvent à l’origine de graves épidémies<sup>5</sup>.

Les problèmes les plus graves se situent néanmoins au niveau des instances municipales, pilier de la réforme et de l’ensemble de la stratégie de développement. Au plan sanitaire d’abord, leur responsabilité est engagée : selon une étude d’octobre 2009, l’état de crise serait avéré pour 23 municipalités, et imminent pour 99 autres, en raison des défaillances du système de traitement des eaux usées. Chose significative, ce phénomène touche *toutes* les catégories de municipalités, dont deux « métropolitaines » (Eales, 2011). Il est certain que l’accroissement des transferts du Trésor Public a encouragé un très grand nombre de responsables municipaux à investir dans des équipements de plus en plus sophistiqués, sans calculer réellement les fonds nécessaires à leur fonctionnement et leur entretien régulier. D’où des problèmes d’usure prématurée propices aux gaspillages, aux pertes et aux catastrophes diverses. Ceci renvoie au manque de rigueur financière et de compétences gestionnaires de la majorité des municipalités. Ces déficiences peuvent même prendre des formes apparemment paradoxales : si certaines municipalités « dilapident » leur budget de fonctionnement, d’autres, beaucoup plus nombreuses, s’avèrent *incapables* de le dépenser<sup>6</sup> !

Les relations entre les responsables municipaux et l’ensemble des citoyens sont marquées par le manque de transparence et de réciprocité – au détriment de la qualité des services comme de la démocratie locale. Les rapports clientélistes contribuent surtout à la déresponsabilisation des seconds, et à la multiplication des pratiques frauduleuses, tolérées tant qu’elles constituent un exutoire au mécontentement croissant. Néanmoins, certaines initiatives spécifiques au secteur de l’eau (comme *Citizens’ Voice*), en offrant un espace de discussion aux citoyens à partir de la recherche de réponses concrètes à leurs problèmes quotidiens, s’orientent vers un rééquilibrage des rapports réels. Mais le projet initial d’une gouvernance associant les services

---

<sup>5</sup> En 2000/2001, une épidémie de choléra (considérée comme la plus grave dans l’histoire du pays) éclate au Kwazulu-Natal, touchant 160.000 personnes et provoquant plus de 100 morts ; elle balaie ensuite l’ensemble du pays, entraînant plus de 3000 nouveaux cas au début de 2003 (Winde, 2004). En 2008, plus de 140 nourrissons et enfants en bas âge meurent de diarrhées (aggravées par la malnutrition). En 2008/2009, une épidémie de choléra partie du Zimbabwe gagne les provinces du Limpopo et du Mpumalanga, causant au moins 51 morts en Afrique du Sud. Toujours en 2009, l’assèchement des réservoirs municipaux contraint des villageois de l’Eastern Cape à consommer de l’eau de rivière contaminée, provoquant au moins 8 morts... (Eales, 2011).

<sup>6</sup> “*Analysis of municipal operating budgets for 2008/2009 show that 24 municipalities overspent their operating budget to the value of US\$350 million ; more significantly, 166 municipalities underspent available funds by US\$1,7 billion (National Treasury 2009b). This suggests that poor financial management is a greater challenge than a shortage of funds to provide services to people living in poverty.*” (Eales, 2011 : 53)

centraux, les structures municipales et les représentants locaux de la population, paraît encore éloigné.

#### 4. DECENTRALISATION, INITIATIVES LOCALES ET APPUIS EXTERIEURS

La dichotomie « public/privé » semble s'inscrire dans une vision réductrice et rigide de la gouvernance des services publics, tendant à imposer des schémas préétablis sans tenir compte de l'hétérogénéité des situations locales ni de la diversité des besoins et des attentes des différentes catégories de population concernées. Dans cette optique, la décentralisation des services, en lien avec des initiatives locales s'inscrivant dans une « participation citoyenne », apparaît de plus en plus comme une voie « intermédiaire » adaptée aux situations complexes et fluctuantes de la majorité des pays en développement. Ce genre d'orientation bénéficie d'ailleurs de l'appui de diverses institutions internationales ainsi que d'ONG ou d'associations philanthropiques qui financent des projets en ce sens. Cependant, les interventions s'inscrivant dans ce cadre doivent tenir compte de multiples facteurs souvent sous-estimés.

Au Maroc, pays ayant expérimenté la formule « PPP » à large échelle pour les services d'eau des grandes agglomérations, de nouvelles orientations se dessinent, d'abord en 1995 avec le lancement de programmes d'équipement en milieu rural, dont le PAGER (Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales) et le PERG pour l'électrification rurale. L'originalité de ces programmes « réside dans leur cofinancement par l'Etat, les collectivités locales et en partie les bénéficiaires selon une approche participative » (Oudada, 2008 : 162). Dans certaines régions enclavées comme celle du Bani, dans le Sud-est du pays, une véritable dynamique endogène se développe grâce à l'action d'associations locales qui participent activement aux projets du PAGER, mais montent également des projets autonomes, obtenant ensuite le soutien financier de l'Etat ou d'ONG (ibid.). Au total, l'accès à l'eau potable en milieu rural passe de 14 % en 1990 à 85 % en 2008 (Smets, 2009).

A partir de 2005, l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) s'efforce d'apporter des réponses cohérentes aux problèmes socio-économiques prioritaires (dont l'accès à l'eau potable) en s'inscrivant officiellement dans une logique de « bonne gouvernance » et d'appuis aux démarches participatives. « L'INDH est fondée sur la mise en synergie des actions et programmes de l'Etat, des collectivités et des ONG, principales partenaires dans la mise en œuvre de l'Initiative » (de Miras, 2007 : 366). En pratique, cette

intégration peut soulever des problèmes complexes, surtout dans les zones densément peuplées et où le contrôle effectif de certains secteurs fait l'objet d'une concurrence féroce entre divers intervenants. C'est ce qui ressort notamment d'une étude détaillée sur la commune rurale de Lahraouiyine (dans la périphérie sud de Casablanca), où un réseau de puits et de bornes-fontaines, créé au départ dans le cadre du PAGER, a été confié à des gestionnaires individuels, puis à des associations locales. Le nombre de celles-ci augmente rapidement avec la mise en œuvre de l'INDH ; par contre, elles ne bénéficient que de financements dérisoires, et peinent à couvrir leurs charges à partir des cotisations des usagers. Mais le plus paradoxal, c'est que le financement pour l'eau et l'assainissement au niveau de cette commune (définie comme *zone cible* de l'INDH) a été en fait attribué intégralement à un opérateur *privé* ! (W. Belarbi in Schneier-Madanes, 2010).

En Afrique subsaharienne, et plus particulièrement dans les Etats du Sahel confrontés à de sévères contraintes climatiques et très dépendants économiquement, l'analyse de la situation se heurte à des visions réductrices, notamment à propos des actions locales et communautaires. Depuis les années 1990, un processus de décentralisation est à l'œuvre, sous des formes variant d'un pays à l'autre, et comportant de nombreuses ambiguïtés. Le transfert de responsabilités aux collectivités locales n'implique en général aucune réduction des prérogatives des services étatiques. Au Mali et au Bénin, le transfert de la maîtrise d'ouvrage dans le secteur de l'eau aux communes reste lent, du fait de la faiblesse financière des secondes (Jaglin, Belleoc'h, 2010).

Aux contraintes financières s'ajoutent les réformes sectorielles qui tendent à marginaliser encore les instances communales. Au Mali comme au Bénin, celles-ci se voient imposer l'obligation de « *déléguer la gestion et l'exploitation des ouvrages à une association d'usagers ou à un opérateur privé* » (Jaglin, Belleoc'h, 2010 : 208). Ceci a pour conséquence, sous couvert d'une « gouvernance technique », d'exclure en pratique tout réel débat public pour la formulation des choix. Les bailleurs et opérateurs étrangers n'en sont que plus à l'aise pour imposer leurs propres règles, parfois au mépris des prérogatives des autorités communales<sup>7</sup>. De telles pratiques tendent à vider la décentralisation de sa substance et favorisent la montée de pouvoirs locaux « parallèles » (donc des conflits) à partir de formes

---

<sup>7</sup> Au Bénin, une ONG internationale engagée entre 2006 et 2010 dans un projet d'alimentation en eau potable, à l'échelle d'une commune de 65.000 hab., a dès le départ imposé la constitution de « comités relais » aux attributions multiples, empiétant largement sur celles des autorités communales. « *En fondant exclusivement son projet sur l'implication directe des habitants, l'ONG court-circuite l'institution communale et contourne la stratégie nationale* » (Jaglin, Belleoc'h, 2010 : 211).



d'organisation improvisées. Tout ceci s'inscrit dans une logique peu compatible avec celle du développement *durable*.

## 5. ACCES ET RAPPORTS A L'EAU, INEGALITES SOCIALES ET GESTION LOCALE. RESULTATS D'ENQUETES AU NIVEAU D'UNE VILLE « MOYENNE » DE L'OUEST CAMEROUN

Les développements qui précèdent ont permis de procéder à une analyse succincte de différents modèles de gestion des ressources en eau à usage domestique, et de leurs implications respectives au plan économique et social, notamment du point de vue des modalités d'accès et du contrôle exercé par différentes catégories d'acteurs. Il s'agit maintenant d'examiner la situation au niveau d'une population donnée, à partir d'enquêtes empiriques sur les contraintes quotidiennes en matière d'accès à l'eau, les inégalités et formes de compétition, les implications sanitaires, les stratégies d'adaptation et les rapports avec les services locaux. Nous avons eu l'occasion de mener deux enquêtes à ce sujet, en 2005 et 2008, dans le cadre d'une coopération avec l'Université de Dschang au Cameroun. Celles-ci comportaient 3 axes thématiques, dont 2 en lien direct avec notre propos actuel : l'eau à usage domestique, et les rapports eau/santé.

La ville de Dschang, située au cœur d'un ensemble de hautes terres, à une altitude de 1100 m, bénéficie d'un climat tropical d'altitude, frais et humide, à saison sèche brève (3-4 mois/an) mais sévère, avec des pénuries qui tendraient à s'aggraver avec le changement climatique. Ses promotions administratives, puis la création d'une Université en 1993 expliquent en partie sa croissance exponentielle : de 12.000 hab. en 1963, sa population passe à 35.700 en 1987 et 101.000 en 2005 ! La prépondérance locale de l'Université contraste avec la quasi absence d'entreprises industrielles ou commerciales. La survie de la majorité de la population repose en fait sur l'agriculture (urbaine ou péri-urbaine) et le secteur informel. Du fait d'un relief particulièrement vallonné, l'occupation de l'espace est très irrégulière, et socialement différenciée. Les zones les plus hautes et accidentées attirent les familles les plus aisées, qui y bâtissent des maisons de taille imposante et espacées. A l'inverse, les zones les plus basses sont des lieux de concentration des couches les plus pauvres, avec une forte proportion de constructions précaires ou dégradées, et à caractère souvent insalubre du fait de l'accumulation d'eaux stagnantes et de l'entassement des ordures ménagères. Cette ségrégation socio-résidentielle se reflète au niveau des conditions d'accès et rapports à l'eau.

En matière d'accès à l'eau à usage domestique, chacune des deux enquêtes a fait ressortir l'extrême variabilité des formes d'accès à l'eau, que l'on peut regrouper en 5 catégories :

réseau de distribution officiel, sources ou bornes-fontaines, puits individuels, achat à des revendeurs, autres (rivières, eau de pluie, etc.). De nombreux ménages recourent en fait simultanément à plusieurs formes. Le réseau officiel, relevant de la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC), ne dessert qu'une minorité de la population, mais le nombre réel de « bénéficiaires » est pratiquement impossible à connaître, du fait de l'importance des branchements clandestins. D'autre part, de nombreux abonnés pratiquent eux-mêmes la revente d'eau au détail – à des prix variant en moyenne de 4 à 6 fois celui de la SNEC (300 F CFA/m<sup>3</sup>, soit 0,46 euros). L'accès à l'eau courante occupe une place très variable selon les quartiers, en fonction de la morphologie et de l'extension du réseau : mais en fait, c'est en général à l'intérieur de chaque quartier que les disparités sont le plus fortes. D'autre part, ce « privilège » est considéré comme très relatif, du fait de la fréquence des coupures, du manque de pression et surtout de la qualité douteuse de l'eau (en lien avec la rareté des contrôles microbiologiques). Ceci explique le recours aux rares fontaines publiques, surtout la « Source de l'Abattoir », qui fournit une eau très appréciée pour sa fraîcheur et sa limpidité. Cette source attire ainsi non seulement les habitants des environs immédiats, mais ceux de divers quartiers, dont certains parcourent 3 à 5 km avec des chariots transportant jusqu'à 80-100 litres. D'où d'interminables files d'attente, imposant des déplacements nocturnes à un nombre toujours croissant d'usagers.

Dans certains quartiers défavorisés, le recours aux revendeurs constitue la principale, voire l'unique solution pour une majorité de ménages. La possession de puits individuels varie à la fois en fonction de la nature du sol, du statut des résidents (propriétaires ou locataires) et de leur niveau économique. Mais les problèmes les plus graves résident dans la densité excessive de l'habitat dans les quartiers populaires : ceci entraîne d'une part une surexploitation des nappes phréatiques (d'où le tarissement des puits les moins profonds), et surtout une *contamination* de ces nappes par les latrines d'habitations trop rapprochées et occupant des terrains en pente – fléau dont les habitants ont clairement conscience.

Au niveau des rapports eau/santé, l'enquête a permis, en 2005 comme en 2008, de collecter une masse de données reflétant la diversité des situations entre zones d'habitation, mais surtout de prendre la mesure de l'importance attachée par l'ensemble de la population à la dimension sanitaire des rapports à l'eau. Les maladies liées à l'eau sont régulièrement présentées comme les plus fréquentes, et souvent les plus graves. Paludisme, fièvre typhoïde, diarrhées et dysenteries sont cités partout, même si l'ordre d'importance varie, sauf pour le paludisme, toujours en tête. Les maladies de peau sont citées surtout dans les zones

marécageuses. A Foto (quartier périphérique), une femme chef de ménage et tradipraticienne souligne la fréquence (croissante selon elle) des infections vaginales liées à l'eau, qu'elle traite elle-même une fois le diagnostic établi par l'hôpital. Les pratiques préventives et d'hygiène occupent une place importante : notamment le filtrage ou la désinfection de l'eau de boisson, et celle des puits ou des latrines, effectuée à intervalles réguliers ou non.

Les rapports de la population avec les principaux services techniques et administratifs concernés sont assez souvent empreints de méfiance réciproque. La SNEC dénonce les pratiques frauduleuses (branchements clandestins) et les actes de vandalisme (perçement de canalisations). Les usagers, de leur côté, mettent en cause la lourdeur des démarches, le coût jugé excessif de tout premier abonnement et le manque de transparence au niveau des critères d'attribution. Ils dénoncent la passivité des techniciens face aux dysfonctionnements du réseau, et surtout leur incapacité à contrôler régulièrement la qualité de l'eau.

Au terme de cet examen rapide, nous avons conscience du caractère incomplet de notre analyse, et de l'importance des points qui resteraient à préciser ou approfondir. Nous pensons néanmoins être en mesure de fournir une réponse claire à notre question de départ : aucune des expériences dont nous avons tenté de rendre compte n'apporte jusqu'à présent de solution réelle à la situation de populations pauvres dont l'accès à l'eau potable et à l'assainissement reste très partiel ou aléatoire. Et il y a fort à craindre, en dépit de quelques améliorations ponctuelles et fragiles, qu'aucun processus de développement équitable et durable ne se mette en place tant que ces populations ne seront pas reconnues comme des acteurs à part entière, capables de collaborer sur un pied d'égalité avec les services techniques et les autorités locales pour toute prise de décision affectant leur vie quotidienne.

#### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Barbier E.B. (2019). *The Water Paradox*, Newhaven & London, Yale University Press.
- Blanchon D. (2009). *L'espace hydraulique sud-africain. Le partage des eaux*. Paris, Karthala.
- Bodard T. (1992). "De la red al bombeador: La alternativa para el agua potable" in Dupuy G. (dir.), *Las redes de servicios urbanos de Buenos Aires*, Caen, Paradigme, p. 17-65.

Bonin H. et Delzangles H. (dir.) (2016). Partenariats public-privé. Enjeux et défis, Bordeaux, Ed. Féret et Fondation Bordeaux Université.

De Gouvello, Lentini E.J., Schneier-Madanes G. (2010). « Que reste-t-il de la gestion privée de l'eau en Argentine ? Retour sur l'échec des délégations à des consortiums internationaux » in Schneier-Madanes G. (dir.), L'eau mondialisée, Paris, La Découverte, p. 177-198.

De Miras C. (2007). « Initiative Nationale pour le Développement Humain et économie solidaire au Maroc. Pour un accès élargi à l'eau et à l'assainissement », Revue Tiers-monde, 190, avril-juin, p. 357-377.

Eales K. (2011) "Water Services in South Africa 1994-2009" in Schreiner B., Hassan R., Transforming Water Management in South Africa, Springer Dordrecht Heidelberg, p. 33-71.

Guillermou Y. (2010). « Eau, environnement et rapports sociaux dans l'Ouest Cameroun (ville de Dschang et zones rurales limitrophes) », Géodoc, Université Toulouse 2, n° 57.

Jaglin S., Belleoc'h A. (2010). « Services d'eau et décentralisations en Afrique de l'Ouest : réflexions à partir de petites villes du Bénin et du Mali » in L'eau mondialisée, Paris, La Découverte, p. 199-218.

Oudada M. (2008). Le pays du Bani. Désenclavement et développement dans le Sud du Maroc, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.

Pérez V., Rebon J. (2016). "El retorno del Estado. Valoraciones sociales en torno a las empresas estatales", Santa Fe, Estudios sociales 50, año 26, enero-junio, p. 77-104.

Rubinzal D. (2010). Historia económica argentina (1880-2009). Buenos Aires, Ed. del CCC.

Schneier-Madanes G. (dir.) (2000). L'eau mondialisée. La gouvernance en question, Paris, La Découverte, 492 p.

Schreiner B., Hassan R. (Ed.) (2011). Transforming Water Management in South Africa. Designing and Implementing a New Policy Framework, Springer Dordrecht Heidelberg.

Smets H. (2009). De l'eau potable à un prix abordable, Paris, Ed. Johanet.

Winde F. (2004). "Wasser in Südafrika – eine Ressource unter Stress" in Wasserressourcen – Nutzung und Schutz, Marburger Geographische Schriften Heft 140, Marburg/Lahn, 290-317.